

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 3 octobre 2023, à 19 h 00, à la bibliothèque du Centre de carrières St. Pius X, au 9955, avenue Papineau, à Montréal.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Bentreovato, commissaire – via TEAMS
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M. Jamie Fabian, commissaire
M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – ouest
M^{me} Nathalie Lacroix-Maillette, directrice de secteur – est
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Logistique des réunions du conseil ➤ Rémunération des commissaires
3.	<p><u>Nomination d'Estela Lamigo à titre d'Élève du mois</u></p> <p>Estela est une mère et une épouse qui travaille à temps plein pendant la journée et qui étudie ponctuellement la cuisine le soir à St. Pius X. Enjouée et dynamique, elle est une élève dévouée qui exerce une influence positive sur ses camarades de classe. Estela excelle et maîtrise tous les sujets et techniques qui lui sont enseignés. Au cours des quatre derniers mois, elle a acquis rapidité et efficacité dans les modules de service actuels, tout en cherchant toujours à apprendre et à expérimenter davantage. Félicitations Estela!</p>
4.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>M. Joseph Lalla propose de déplacer les points 15 à 18 au point 6 et suivants.</p> <p>Vote : 2-13-0. Motion rejetée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla ont voté en faveur)</p> <p>M^{me} Ellie Israel propose de déplacer le point 13 au point 7b.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté avec le déplacement du point 13 intitulé « Éducation obligatoire sur l'Holocauste » au point 7b.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-4</u></p>
5.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bon nombre de nos écoles ont fait un travail formidable en amassant des fonds pour la Fondation Terry Fox. Nos écoles et les événements qu'elles ont organisés à cette fin ont bénéficié d'une belle visibilité sur les médias sociaux. Félicitations à toutes les écoles qui ont participé à cet événement. ➤ Le 30 septembre marquait la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. De nombreux événements ont eu lieu à la grandeur du réseau de la CSEM afin de souligner l'importance de la vérité et de la réconciliation, de se souvenir des erreurs du passé et de trouver un moyen d'aller de l'avant. Des événements ont également été organisés en vue de transmettre des enseignements aux

élèves et de leur faire prendre conscience d'un pan sombre de l'histoire et du passé du Canada.

- Le président a rencontré Alejandra Zaga Mendez, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise, afin de discuter des questions touchant la communauté anglophone. Le président s'est également entretenu avec M^{me} Mendez au sujet des nombreux enfants en attente de leur déclaration d'admissibilité, dont le nombre atteint 450 dans la province. Il est regrettable de constater la grande réticence du Ministère à délivrer des déclarations d'admissibilité aux élèves pour des raisons humanitaires, même lorsqu'il dispose de preuves documentées attestant qu'il est dans l'intérêt de l'enfant de lui accorder l'admissibilité à l'enseignement en anglais. La conversation a également porté sur l'éducation en général, l'état de nos bâtiments et le financement gouvernemental qui nous est octroyé pour nos bâtiments, ainsi que la question du transport, entre autres. M^{me} Mendez s'est montrée très réceptive et a suggéré que toute déclaration publique et tout communiqué de presse émis par la CSEM ou l'ACSAQ soient transmis directement aux critiques en matière d'éducation et aux critiques responsables des relations avec les Québécois d'expression anglaise afin qu'ils puissent en être informés. Il a également été question brièvement des loi 40 et 96 qui ont récemment fait l'objet d'un appel. Les deux parties n'étaient pas entièrement d'accord sur certains enjeux de la loi 96, alors que d'autres ont été reconnus comme étant problématiques en lien avec commissions scolaires anglophones.
- Le président a publié un article d'opinion dans le quotidien montréalais *The Gazette* au mois de septembre pour demander au gouvernement de travailler avec les commissions scolaires anglophones et de se concentrer sur la réussite des élèves plutôt que sur les batailles juridiques. Malheureusement, le gouvernement n'en a pas tenu compte et a décidé de porter en appel tous les jugements rendus sur le projet de loi 40.
- À l'occasion de l'anniversaire des attentats du 11 septembre, tous ceux et celles qui ont perdu la vie et les héros qui ont fait le sacrifice ultime ont été commémorés. Comme c'est le cas chaque année, les élèves du secteur des jeunes, dont aucun n'était né lors des attaques du 11 septembre, ont appris ce qui s'est passé le 11 septembre et ont rendu hommage aux victimes dans leurs classes respectives.
- Grâce à un généreux don des employés de SAP Montréal, les élèves de l'école St. Gabriel se sont vu remettre les fournitures scolaires dont ils avaient besoin pour commencer l'année scolaire du bon pied. Ils ont reçu des sacs contenant des boîtes à lunch, des bouteilles d'eau, des ustensiles réutilisables, des marqueurs, des crayons, 6 cahiers, etc.
- Des journées Portes ouvertes sont organisées dans plusieurs écoles de la CSEM. Les personnes qui songent à inscrire leurs enfants dans l'une de nos écoles primaires ou secondaires trouveront là une excellente occasion de se renseigner. Sur notre site Web, une section entière est consacrée aux Portes ouvertes. On y trouve toutes les informations concernant les dates et les lieux des journées Portes ouvertes. Les parents et les élèves qui sont incapables d'assister aux Portes ouvertes pourront visiter les écoles de leur choix sur rendez-vous en contactant directement l'école.
- L'assemblée générale annuelle de l'ACSAQ aura lieu le 21 octobre. M. Ortona invite tous les commissaires à y assister en personne ou virtuellement.
- Le gouvernement a porté en appel le jugement concernant la loi 40. La décision de cet appel est très décevante, mais cela fait partie du processus juridique et ils ont le droit de faire appel. M. Ortona reste persuadé que l'audience à la Cour d'appel du Québec sera couronnée de succès. Malheureusement, le gouvernement n'a pas tenu compte de la décision concernant la loi 40 et semble vouloir adopter le projet de loi 23 et l'appliquer aussi bien au secteur anglophone. L'ACSAQ suit la situation de très près et tiendra tous les intéressés au fait de l'évolution de la situation. Si le projet de loi 23 est adopté tel quel, il s'agira clairement d'un manquement, d'une violation de nos droits en vertu de l'article 23 et nous serions prêts à aller devant les tribunaux.
- L'ACSAQ a fait plusieurs déclarations, l'une exprimant son inquiétude quant à la manière dont le gouvernement tente de négocier avec l'APEQ. La capacité de négociation des autorités locales n'est pas respectée. Le gouvernement a dressé une liste de demandes auxquelles il veut que nos employés renoncent. Il s'agit là d'un autre pouvoir de centralisation qu'il cherche à exercer. À cet égard, nous lui avons indiqué que ce qu'il fait n'est pas conforme à la loi 37. Une deuxième déclaration a été faite au sujet de la situation déplorable, à savoir qu'aux quatre coins du Québec, à l'approche de la date limite du 30 septembre, 450 enfants, dont des centaines seront bientôt des élèves de la CSEM, sont à la maison dans l'attente de recevoir leur déclaration d'admissibilité. Il a été déclaré que cette situation est inacceptable et que pour tous les élèves inscrits après le 30 septembre, le gouvernement du Québec ne nous versera pas le financement nécessaire pour nous permettre de leur fournir les services dont ils ont besoin. Nous sommes néanmoins tenus de leur fournir tous les services et nous le ferons. Le gouvernement devrait s'assurer que ces certificats sont traités en temps opportun.

6. Rapport du directeur général

Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :

- Plus de 2 000 élèves du secondaire prendront part à la 23^e édition annuelle de la Foire des carrières de la Commission scolaire English-Montréal les mercredi 25 et jeudi 26 octobre, au Centre de carrières St. Pius X. Plusieurs personnalités des médias seront sur place pour renseigner les élèves sur les carrières et agiront à titre de maîtres de cérémonie de 18 h à 20 h le 25 octobre. La Foire de l'éducation et des carrières ouvrira ses portes au grand public. Il s'agira d'une excellente occasion pour parents et élèves (3^e, 4^e et 5^e secondaire) de se renseigner sous un même toit sur les diverses options postsecondaires qui s'offrent à eux. L'admission et le stationnement sont gratuits. Coordonnée par les Services de l'EAFP en collaboration avec les Services aux élèves de la CSEM, cette foire vise principalement à sensibiliser les élèves aux nombreux programmes d'enseignement qui s'offre à eux. Tous les élèves assisteront à une brève séance d'information générale dans l'auditorium de St. Pius X. Ils auront ensuite la possibilité de visiter les divers kiosques d'exposition/d'information afin de s'entretenir avec des représentants d'établissements anglophones notamment des centres de formation professionnelle, des cégeps, des universités et quelques écoles de gestion privées. Nous attendons avec impatience cet événement et nous remercions tous ceux et celles qui ont travaillé d'arrache-pied pour en faire un succès.
- La Semaine de l'éducation aux médias est un événement annuel qui vise à promouvoir l'éducation aux médias numériques dans tout le Canada et qui a lieu chaque mois d'octobre. Les écoles, les bibliothèques, les musées et les organismes communautaires organisent des événements et des activités tout au long de la semaine. Cette année, elle aura lieu du 23 au 27 octobre. Les organisateurs de la Journée de la citoyenneté numérique (Digital Citizen Day), qui se tiendra le 25 octobre, invitent les écoles à se joindre à eux pour encourager tous les Canadiens à répandre la positivité dans le monde numérique.
- Le Service du marketing et des communications de la CSEM sera représenté à la conférence annuelle de l'Association canadienne des agents de communication en éducation (Canadian Association of Communicators in Education). La conférence se tiendra à Montréal du 27 au 29 octobre. Le programme rassemble des professionnels en communications du milieu de l'éducation en provenance des quatre coins du pays. Notre équipe dirigée par Mike Cohen sera présente à la conférence.
- La CSEM est également ravie d'accueillir Pamela Pagano, ancienne élève de la CSEM et ex-journaliste de City News Montreal, au sein de l'équipe du Marketing et des communications. Son rôle principal consiste à travailler avec les élèves des écoles primaires Pierre de Coubertin, Dante et Honoré Mercier afin d'améliorer leurs connaissances en matière d'éducation aux médias par le biais de projets uniques tels que des balados, des reportages vidéo et bien plus encore. Pamela aura également l'occasion de mettre en lumière d'autres événements et activités organisés dans ces écoles de l'est de Montréal. Pamela a fréquenté l'ancienne école primaire General Vanier et l'école secondaire Laurier Macdonald de la CSEM. Nous sommes heureux qu'elle soit de retour parmi nous.
- M. Katalifos a félicité l'ensemble de nos écoles et nos centres pour leur participation à la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Les écoles ont organisé des activités, des commémorations et des excursions à l'occasion de la Journée du chandail orange. Pour connaître les activités qui ont eu lieu, les parents sont invités à consulter les sites Web et les pages de réseaux sociaux des écoles concernées.
- L'édition d'automne du journal *EMSB Express* est maintenant disponible. On y trouve un aperçu des journées Portes ouvertes des écoles secondaires, des messages de la part de plusieurs membres de la commission scolaire y compris notre président, le calendrier scolaire du secteur des jeunes, une section spéciale rendant hommage aux bénévoles et une autre sur les apprenants « doués et exceptionnels », des articles sur le sport, et bien plus encore. Il est possible d'en faire la lecture sur notre site Web et des copies papier ont été envoyées à toutes les écoles.
- Le CSEM tiendra une table d'information lors de la réunion annuelle de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ) les 10 et 11 octobre à l'hôtel Bonaventure.
- Une équipe du Centre de santé et d'études commerciales Shadd a participé à la course de bateaux-dragons CanSupport BDO des Cèdres le samedi 9 septembre à la Promenade Père-Marquette, à Lachine. Le groupe Shadd/Bâton Rouge Firebreathers a payé à fond et a amassé la somme

exceptionnelle de 15 000 \$. Félicitations à tous ceux et celles qui ont participé et qui ont recueilli une somme considérable pour une si bonne cause.

- En terminant, la CSEM s'associera à Compétences Canada pour un événement spécial le mardi 7 novembre. Les élèves seront invités à participer à des ateliers/activités pratiques dans les différents centres de formation professionnelle et à visiter les installations dédiées à l'ébénisterie et à la finition de meubles du Centre de technologie Rosemont, qui se trouvent au Centre d'éducation des adultes John F. Kennedy. Le mandat de Compétences Canada est de favoriser l'engagement des jeunes et de leurs communautés dans les carrières liées aux métiers spécialisés et à la technologie en utilisant une approche pancanadienne.

7. In Memoriam

7.1 Hommage en octobre 2023

ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :

Donny D'Ornellas, chargé de l'impression retraité, Services éducatifs

Elaine Lessard, agente de bureau classe I retraitée, Services financiers, Service de la paie

et qu'un message de condoléances soit adressé à la famille endeuillée.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 23-10-03-7.1

7b. Éducation obligatoire sur l'Holocauste

ATTENDU QUE l'Holocauste a marqué la persécution et le massacre, sous l'égide de l'État, de millions de Juifs européens, de Roms, de personnes atteintes de déficiences intellectuelles, de dissidents politiques et d'homosexuels par le régime nazi allemand entre 1933 et 1945;

ATTENDU QUE la province de l'Ontario a instauré l'apprentissage obligatoire de l'Holocauste pour la première fois dans les écoles primaires cet automne;

ATTENDU QUE des études démontrent que lorsque l'éducation sur l'Holocauste est dispensée, les crimes et incidents haineux à l'endroit des Juifs diminuent de manière significative;

ATTENDU QUE B'nai Brith Canada soutient que le fait de rendre l'éducation sur l'Holocauste obligatoire réduit les incidents haineux visant d'autres minorités raciales et religieuses;

ATTENDU QU'en 2022, B'nai Brith Canada a recensé 722 incidents antisémites au Québec;

ATTENDU QU'un sondage réalisé en 2020 par *Echoes and Reflection*, un important programme américain qui outillent les éducateurs pour leur permettre d'enseigner efficacement l'Holocauste, a révélé que les personnes ayant reçu un enseignement sur l'Holocauste se montrent plus tolérantes et plus à l'aise avec les personnes appartenant à une race ou à une orientation sexuelle différente que celles qui ne l'ont pas reçu;

ATTENDU QUE la CSEM a lancé son propre programme d'éducation sur l'Holocauste, notamment en invitant des conférenciers et en organisant des visites au Musée de l'Holocauste de Montréal;

ATTENDU QUE devant le vieillissement et le décès des survivants de l'Holocauste, il est primordial que le système éducatif joue un rôle encore plus important;

	<p>ATTENDU QUE le programme d'études actuel en histoire dispensé dans les écoles secondaires publiques offre certaines occasions de discuter de l'Holocauste;</p> <p>ATTENDU QUE la Fondation pour l'étude des génocides a produit un guide pédagogique intitulé « Étudier les génocides », permettant aux enseignants québécois de devenir les premiers au pays à avoir accès à un tel outil pédagogique pour les soutenir dans la tâche parfois difficile et éprouvante d'étudier les génocides en classe.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA, MONSIEUR JAMIE FABIAN, MADAME ELLIE ISRAEL ET MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal demande au ministère de l'Éducation du Québec de rendre l'éducation sur l'Holocauste obligatoire dans les écoles primaires et secondaires et que le Ministère consulte le programme d'études de l'Ontario et mandate le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que d'autres intervenants afin de déterminer la meilleure façon d'introduire ce nouveau programme d'études et d'assurer la formation des enseignants.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-7b</u></p>
8.	<p><u>Abrogation du Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes – Pour consultation</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire (c. I-13.3, r.7.1), le conseil des commissaires a adopté le Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes, en vertu de la résolution n° 20-10-28-6.2;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à la <i>Loi sur le protecteur national de l'élève</i>, le Règlement n° 8 doit être abrogé;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, un avis public de l'abrogation du Règlement n° 8 doit être donné au moins 30 jours avant l'adoption de son abrogation;</p> <p>ATTENDU QUE les articles 96.25, 183 et 193 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> exigent que le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) et le comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM) participent à la définition et à l'abrogation d'un règlement concernant la procédure d'examen des plaintes;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'abrogation du Règlement n° 8 – Procédure d'examen des plaintes soit adoptée et transmise, pour fins de consultation, au comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) et au comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), et que les résultats de la consultation soient retournés à la secrétaire générale, M^c Nathalie Lauzière, au plus tard le 3 novembre 2023, tel qu'indiqué dans la documentation soumise à la réunion;</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'un avis public de 30 jours soit donné pour signifier l'intention de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) d'abroger le règlement proposé, conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-8</u></p>
9.	<p><u>Nomination de Joe Ortona à la présidence de l'ACSAQ – 2023-2025</u></p> <p>ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), dans une note de service datée du 16 juin 2023, a invité ses commissions scolaires membres à soumettre des candidatures pour la présidence de l'ACSAQ pour 2023-2025, pour un mandat de deux ans;</p> <p>ATTENDU QUE les candidatures doivent être soumises à l'ACSAQ au plus tard le 6 octobre 2023;</p>

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil des commissaires de la CSEM propose la candidature de M. Joe Ortona au poste de président de l'ACSAQ pour 2023-2025, pour un mandat de deux ans.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'une copie de cette résolution soit transmise au directeur général de l'ACSAQ.</p> <p>Vote : 13-0-2. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla se sont abstenus)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-9</u></p>
10.	<p><u>Vente de terrain – Échangeur Turcot – Lot n° 6 460 236</u></p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) procédera à la vente du lot n° 6 460 236, propriété de la CSEM, au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la somme de 5 500 \$;</p> <p>ATTENDU QUE la vente a été approuvée par le conseil des commissaires de la CSEM le 23 mai 2023, conformément à la résolution n° 23-05-23-17.1;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général soit autorisé à signer l'acte de vente, ainsi que tous les autres documents requis, pour la vente du terrain connu et désigné comme étant le lot n° 6 460 236, propriété de la Commission scolaire English-Montréal, au ministère des Transports et de la Mobilité durable.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-10</u></p>
11.	<p><u>Rémunération des commissaires 2023-2024</u></p> <p>ATTENDU QUE le décret n° 1164-2023, daté du 2 août 2023, établit les nouveaux paramètres aux fins du calcul de la rémunération globale maximale des commissaires scolaires pour l'année scolaire 2023-2024;</p> <p>ATTENDU QUE lesdits paramètres de rémunération comprennent une composante déterminée par l'équivalent temps plein de l'effectif scolaire aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle;</p> <p>ATTENDU QUE la rémunération globale maximale des commissaires scolaires pour 2023-2024 est de 140 630 \$, la répartition de cette enveloppe étant déterminée par le conseil;</p> <p><u>Amendement déposé par M. Mario Pietrangelo :</u></p> <p>ATTENDU QUE la rémunération des membres des comités de gouvernance est basée sur un système de points, la valeur par point étant établie à 985 \$;</p> <p>ATTENDU QUE dans un souci de justice et d'équité, il est proposé que la rémunération de chaque commissaire soit établie à un montant fixe de 7 566 \$ et celle du président, à 34 706 \$;</p> <p>Vote sur l'amendement : 12-2-1. Motion adoptée (M. A. Cannavino et M. J. Kromida ont voté contre, et M. M. Bentrovato s'est abstenu)</p> <p>Vote sur la motion principale, incluant l'amendement :</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU QUE la rémunération annuelle des commissaires de la CSEM soit appliquée rétroactivement au 1^{er} juillet 2023, tel qu'indiqué dans la documentation soumise à la réunion.</p>

	<p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'autorisation soit donnée aux Services financiers de prendre les mesures nécessaires pour refléter la rémunération totale pour 2023-2024 dans le budget annuel.</p> <p>Vote sur la motion principale : 14-1-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino a voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-11</u></p>
12.	<p><u>Allocations budgétaires aux écoles et aux centres et mesures du MEQ pour 2023-2024</u></p> <p>ATTENDU QU'un comité composé du directeur général, des directions générales adjointes, des directions régionales et sectorielles ainsi que des directions des services a examiné les allocations budgétaires aux écoles et aux centres et les mesures du MEQ pour 2023-2024;</p> <p>ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) a pris connaissance de toute la documentation lors de sa réunion du 28 septembre 2023;</p> <p>ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR) recommande à la commission scolaire d'approuver les allocations budgétaires aux écoles et aux centres ainsi que la répartition des mesures du MEQ pour 2023-2024, conformément à la documentation soumise à la réunion;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, tel que recommandé par le comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR), la commission scolaire approuve les allocations budgétaires aux écoles et aux centres ainsi que la répartition des mesures du MEQ pour 2023-2024, conformément à la documentation soumise à la réunion.</p> <p>ET QUE la commission scolaire autorise le directeur général à approuver les transferts entre écoles au cours de l'année scolaire 2023-2024.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-12</u></p>
14.	<p><u>Comité de gouvernance et d'éthique</u></p> <p><u>Vote à bulletin secret</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à un vote à bulletin secret lorsque des nominations sont proposées pour l'élection des membres ainsi qu'à la présidence et la vice-présidence du comité de gouvernance et d'éthique;</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE Nathalie Lauzière, secrétaire générale, et Brigida Sellato, conseillère, agissent en tant que scrutatrices pour la compilation des votes.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-14a</u></p> <p><u>14.1 Élection des membres</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires doit constituer un comité de gouvernance et d'éthique;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil doit élire cinq (5) membres parmi les commissaires;</p> <p>ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité de gouvernance et d'éthique :</p>

M^{me} Maria Corsi
M. Jamie Fabian
M. Julien Feldman
M^{me} Ellie Israel
M. Joseph Lalla
M. Mario Pietrangelo
M. Tony Speranza

ATTENDU QUE les membres du conseil ont procédé à un vote à bulletin secret;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU QU'à compter du 3 octobre 2023, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique :

M^{me} Maria Corsi
M. Jamie Fabian
M. Julien Feldman
M. Mario Pietrangelo
M. Tony Speranza

Vote : 13-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla ont voté contre)

Résolution n° 23-10-03-14.1

14.2 Élection à la présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le président du comité de gouvernance et d'éthique doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection au poste de président du comité de gouvernance et d'éthique :

M. Julien Feldman
M. Joseph Lalla

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU QU'à compter du 3 octobre 2023, M. Julien Feldman soit désigné à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

Vote : 13-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla ont voté contre)

Résolution n° 23-10-03-14.2

14.3 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité de gouvernance et d'éthique, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de gouvernance et d'éthique, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

ATTENDU QUE le vice-président du comité de gouvernance et d'éthique doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans sa fonction, conformément à l'article 10.1.2 du Règlement n° 11 – Régie interne;

	<p>ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection au poste de vice-président du comité de gouvernance et d'éthique :</p> <p>M. Joseph Lalla M. Mario Pietrangelo</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL TATONE ET RÉSOLU QU'à compter du 3 octobre 2023, M. Mario Pietrangelo soit désigné à titre de vice-président du comité de gouvernance et d'éthique.</p> <p>Vote : 13-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. J. Lalla ont voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-14.3</u></p>
15.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>15.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 5 septembre 2023</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 5 septembre 2023 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 14-1-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino a voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-15.1</u></p>
16.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Sur le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 5 septembre 2023, M. Lalla intervient sur le point 15 – <i>Élections scolaires – Circonscriptions électorales (version finale)</i>.</p> <p>Sur le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 5 septembre 2023, M. Cannavino intervient sur le point 19 – <i>Nomination d'un substitut du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)</i>.</p>
17.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>17.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Rosemarie Federico :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les élections ont eu lieu lors de la première réunion de l'année. ➤ Le comité a ensuite sélectionné les différents thèmes pour cette année pour lesquels il souhaite des présentations dans le but d'avoir une meilleure compréhension de certaines procédures et protocoles afin d'être en mesure de répondre à toutes les questions provenant des parents. Les thèmes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Un survol du processus à partir du moment où il est suspecté qu'un enfant est en situation de difficulté d'apprentissage, jusqu'à l'évaluation, la réception d'un code, la création d'un PIP et ainsi de suite. - La répartition des ressources et la façon dont elle est déterminée, à savoir qui est évalué en premier, qui reçoit un ordinateur portable, etc. - Comment obtenir une exemption de français pour les élèves ayant un trouble du langage, sans quoi l'élève ne pourra obtenir son diplôme d'études secondaires et, par conséquent, ne pourra poursuivre des études supérieures. Par ailleurs, il a été porté à l'attention du comité que si l'exemption est octroyée, elle ne suit pas l'élève au cégep. Ainsi, même si le trouble du langage ne disparaît pas lorsque l'élève fait son entrée au cégep, il devra obligatoirement se soumettre aux exigences imposées par la loi 96. ➤ Enfin, l'année dernière, les Services aux élèves et les parents du CCSAS ont décidé de se lancer dans un projet commun, une trousse pour les parents (Parent Toolkit). Lors de la dernière réunion, des discussions ont eu lieu concernant la manière dont la trousse sera mise à la disposition des

parents, que ce soit sur les réseaux sociaux, sur un site Web, etc., et comment et qui gèrera et tiendra à jour la trousse. Des échanges ont eu lieu concernant le type d'informations qu'elle renfermera.

17.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- La prochaine réunion est prévue le 26 octobre.

17.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza :

- Le 12 octobre, le comité de parents tiendra son assemblée générale annuelle et procédera à l'élection à la présidence, la vice-présidence, la trésorerie, ainsi que des autres comités.

17.4 Comité de gouvernance et d'éthique

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Le nouveau comité de gouvernance et d'éthique siègera et se penchera principalement sur la décision du tribunal concernant la loi 40 et comment il s'en inspirera pour remanier les règlements. Le comité se réunira prochainement pour discuter de la marche à suivre.

17.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- La prochaine réunion est prévue le 12 octobre. La commission rencontrera alors les vérificateurs pour discuter de leurs constats et passer en revue le processus d'analyse qu'ils ont mis en place. Ils aborderont les questions liées aux problèmes de contrôle interne antérieurs et la manière dont ils ont été résolus.
- Suite à cette réunion, le sous-comité du contrôle budgétaire se réunira.

17.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par M. Mario Pietrangelo au nom du président du comité, M. Mario Benvolante :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport.

17.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le président, M. Joe Ortona, membre représentant au Comité :

- Le budget du Comité pour 2023-2024 a été adopté.
- Une résolution a été adoptée, car il y avait une liste de services dans les Achats regroupés qui incluait la qualification des agences de voyage pour l'assurance lorsque les élèves des cinq commissions scolaires membres effectuent des voyages. Les soumissions ont été présentées et les agences qualifiées ont été sélectionnées pour la période du 1^{er} octobre au 30 septembre.
- Le Comité a également pris connaissance du règlement sur la délégation de pouvoirs et a reçu l'approbation finale.
- Une rencontre aura lieu le 5 octobre afin de discuter de la carte de la défavorisation.
- En ce qui concerne les allocations, le Ministère a clairement indiqué qu'il n'avait pas l'intention de procéder à des changements pour le moment, aucune considération n'a été faite. Les allocations ont été adoptées à l'unanimité, tous les membres ayant voté sans grands débats.

17.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- Une réunion aura lieu dès que les nouveaux représentants des élèves seront élus.

18.	<p><u>Rapport des commissaires</u></p> <p>Point présenté par le commissaire, M. James Kromida :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le campus Junior de LaurenHill a tenu sa journée Portes ouvertes et M. Kromida a eu le plaisir d’y assister en compagnie de sa famille. Ce fut un bel événement, très bien planifié, et les enfants se sont bien amusés. Félicitations au personnel de première ligne qui multiplient les efforts pour enseigner à nos enfants à devenir de bons citoyens pour l’avenir. <p>Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Rosemarie Federico :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M^{me} Federico a eu le plaisir de se joindre aux élèves de l’Académie John Caboto à l’occasion de la course Terry Fox. La météo était au rendez-vous, les élèves étaient fébriles et ce fut, somme toute, une très belle expérience. <p>Point présenté par le commissaire, M. Joseph Lalla :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une équipe du Centre de santé et d'études commerciales Shadd, situé dans la circonscription de M. Lalla, a participé à la course de bateaux-dragons CanSupport des Cèdres BDO le samedi 9 septembre. L'équipe Shadd/Bâton Rouge Firebreathers a payé à fond et a amassé la somme exceptionnelle de 14 230 \$. Cet événement est essentiel pour sensibiliser le public et recueillir des fonds indispensables pour le programme CanSupport des Cèdres, qui a fourni et continue de fournir gratuitement un soutien psychologique, émotionnel, concret et financier aux patients atteints de cancer et à leurs familles, et ce, une personne à la fois, au cours des 30 dernières années. La Fondation du cancer des Cèdres a été créée en 1966 par un groupe de personnes de la communauté libanaise qui, face à la perte d’un proche, se sont consacrées à la lutte contre le cancer et à l’atténuation de ses effets sur les patients de toutes origines et leurs familles. La participation de Shadd se traduit par son engagement dans la constitution d’équipes et son implication au sein de la communauté. Il s’agissait également d’un moyen de faire connaître Shadd, en démontrant qu’il ne s’agit pas seulement d’un établissement d’enseignement professionnel performant, mais aussi d’un contributeur communautaire. Félicitations au directeur Joe Cacchione et à Dominic Aversa des restaurants Bâton Rouge pour leur généreuse contribution de 5 000 \$. ➤ Quelque 1 500 personnes ont visité l’Académie Royal West le 21 septembre. Les élèves ambassadeurs demeurent la pierre angulaire de cet événement. Un nombre sans précédent d’anciens élèves étaient présents pour répondre aux questions et partager leurs souvenirs. Chaque année, l’Académie Royal West reçoit plus de 500 demandes d’admission. ➤ Une cérémonie de remise de prix a été organisée à l’Académie Royal West pour célébrer les réalisations de l’année 2022-2023. Au total, ce sont plus de 150 récipiendaires qui se sont mérités divers prix : prix par matière, liste du directeur, joueurs les plus utiles dans le sport, concours de mathématique et d’informatique de l’Université de Waterloo, et prix Taylor-Negm pour une contribution exceptionnelle au programme d’activités parascolaires.
19.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
20.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 43.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 23-10-03-20</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p>_____</p> <p>M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>